



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

CONVOCATION EN DATE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 09/01/2026

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 22

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, ARROMAN Alexandra

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, LOUGHANI Abdelaziz, GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section BA n°1020 située rue Louis Auguste Blanqui auprès de Monsieur Bertrand LECLERCQ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du secteur dit « Vroone Knox - Savonnerie », la Commune a décidé de maîtriser le foncier de la zone et a donc acquis un certain nombre de logements ou parcelles situés en front à rue de la rue Louis Auguste Blanqui au gré des ventes amiables ou par le biais de son droit de préemption,

Considérant que Monsieur Bertrand LECLERCQ met en vente la parcelle BA n°1020 d'une superficie de 379 m², située rue Louis Auguste Blanqui à Escaudain, face à la Maison de Santé au prix de 42.000 € net vendeur

Considérant que cette parcelle se situe à un emplacement intéressant pour le développement de cette zone et qu'il convient d'en maîtriser le foncier

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée section BA n°1020 d'une superficie de 379 m² au prix de 42.000 € net vendeur, auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section BA n°1020 d'une superficie d'environ 379 m² située rue Louis Auguste Blanqui pour un montant de 42.000€ net vendeur, frais de notaire en sus.

CHARGE Maître Sophie De Cian Lhermie, notaire à Denain de la rédaction de l'acte notarié et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

IMPUTE les prix et frais inhérents à la présente acquisition sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours, chapitre 21 article 2111.

SOLLICITE l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et du nouvel article 1042 du Code Général des Impôts.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

GUIOT Christelle.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/02/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260210-09_01_2026-DE

Date d'affichage : 17/02/2026

Le Maire,



Bruno SALIGOT.